

Avec la Voie bleue, des riverains voient rouge

MOBILITÉ A Genève, la ligne qui reliera par bateau la rive gauche et la rive droite du lac a été validée par l'Office fédéral des transports. Des recours vont être déposés, dont un de la commune de Corsier

YVAN PIERRI

C'est officiel, une nouvelle voie lacustre naviguera sur le lac Léman. Vendredi dernier, l'Office fédéral des transports (OFT) a autorisé la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) à lancer sa Voie bleue, reliant le port de la commune de Corsier au port Saladin, à Bellevue. L'objectif est de proposer une traversée du lac permettant de connecter les rives gauche et droite du canton. La concession à la CGN est la «dernière étape officielle» avant l'entrée en activité de la Voie bleue prévue pour le 15 septembre 2025. Le début d'une phase de test censée durer trois ans avant l'introduction d'un bateau zéro émission, en cas de résultats satisfaisants.

En l'état, les usagers voulant joindre Bellevue depuis Corsier doivent contourner le lac par un long trajet pouvant durer une heure et demie. La CGN avance que la Voie bleue devrait permettre de traverser cette distance en «seulement quinze minutes». Le projet s'est fait avec le concours de 12 communes genevoises, de la CGN ainsi que du secteur privé. Le projet de la Voie bleue est «centré autour du vélo», s'adresse avant tout aux cyclistes et vise l'objectif «zéro voiture». Le bateau Valais a même été «transformé» pour être

moins polluant et, surtout, pour accueillir une quarantaine de vélos ou de trottinettes, de même que les navettes qui conduiront les gens vers le port de Corsier.

Un lieu «à préserver»

Christine Soulié, présidente de Sauvons la baie de Corsier, se montre quant à elle sceptique. «Il n'y a qu'une seule ligne de bus et nos voies cyclables sont peu développées», s'inquiète-t-elle. Sauvons la baie de Corsier lutte contre l'aboutissement de la Voie bleue depuis l'annonce du projet. «La baie de Corsier est un endroit magnifique qu'il faut absolument préserver», appuie Christine Soulié.

Elle craint que la Voie bleue génère un attrait, notamment chez les frontaliers, qui pourraient engendrer plus de trafic dans une zone déjà peu adaptée à la circulation motorisée. Des conclusions de l'étude du bureau Emch+Berger, commandée par les habitants de la commune en 2023, estimaient que ces derniers pouvaient attendre entre 77 et 98 véhicules par traversée si le projet aboutissait. Un volume élevé pour une commune qui dispose de 44 places de parking à durée limitée. Les auteurs de l'étude craignent en outre une potentielle «situation dramatique» avec «des blocages importants». Une éventualité que redoute également Christine Soulié, alertant sur une configuration «accidentogène».

Pour l'association, le projet profite surtout aux collaborateurs de Lombard Odier habitant sur la rive gauche. La banque,

partenaire du projet, établira son nouveau siège social à Bellevue. «Cette traversée a été initiée pour les collaborateurs de Lombard Odier afin qu'ils se rendent sur leur lieu de travail. Il n'a qu'un intérêt privé car il n'offrira qu'aux horaires des pendulaires», fustige la présidente de Sauvons la baie de Corsier. «Rien ne va, mais on fait comme si, car le déménagement de la banque pointe le bout de son nez et aucune solution n'a été trouvée», accuse de son côté Romain Jordan, avocat de plusieurs associations et privés concernés.

«Corsier est simplement le pire choix»

CHRISTINE SOULIÉ, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION SAUVONS LA BAIE DE CORSIER

Des reproches que Bernard Taschini, l'un des promoteurs du projet pendant qu'il était maire de Bellevue, bat en brèche en renvoyant à la décision fédérale. «Dans sa décision, l'OFT écrit que la Voie bleue répond à un véritable intérêt public pour les usagers en contribuant positivement aux transports publics de la région. Beaucoup de personnes habitent sur la rive gauche et travaillent sur la rive droite. C'est le cas de certains collaborateurs de Lombard Odier mais aussi de ceux du groupe Richemont.» Il cite même l'exemple d'un ambassadeur qui perdait deux heures par

jour pour se rendre à son travail. Il rappelle en outre que «la réalité est que si 12 communes soutiennent le projet, en plus du canton, c'est qu'il y a un intérêt public. La décision de l'OFT vient enfoncer le clou.» Vincent Pellissier, directeur général de la CGN, rappelle au passage que le débarcadère est une propriété officielle de la CGN et est donc déjà régulièrement utilisé.

«Stupéfaite» et «indignée»

Christine Soulié n'est pas «fondamentalement opposée» à un projet comme celui de la Voie bleue. «Corsier est simplement le pire choix.» Elle évoque la commune de Cologny, plus proche du bassin de population et prête à accueillir le projet. «Le port de Corsier s'est imposé à l'issue d'un processus approfondi aussi parce qu'il est proche des personnes qui bénéficieront de cette traversée», souligne Vincent Pellissier, rappelant que le projet avait vocation à exploiter des infrastructures déjà existantes. L'association Sauvons la baie de Corsier a déclaré qu'elle ferait recours, tout comme Romain Jordan.

De son côté, la commune de Corsier aussi a annoncé au *Temps* qu'elle ferait recours. «C'est un non-sens, d'un point de vue de l'entente intercommunale, d'imposer un projet à une commune qui n'en veut pas, alors qu'une autre le souhaite», affirme Killian Sudan, le maire de Corsier. Ce dernier a en outre déclaré que la municipalité était «stupéfaite» et «indignée» de la décision de l'OFT, d'autant que la commune s'était expressément prononcée en juin contre le projet. ■